

Proposition de décret :
« Missions anti-harcèlement »

Le harcèlement : actes ou propos tenus par une personne ou un groupe de personnes, de manière répétée, dans le but de détruire quelqu'un psychologiquement et/ou physiquement. Le ou les harceleurs ainsi que les victimes sont souvent des enfants ou des adolescents. Le harcèlement se passe à l'école, sur internet, au travail,...

Les causes du harcèlement sont variées. Le ou les harceleurs choisissent leurs victimes en raison de leur différence (physique, religieuse, raciale,...).

Le harceleur peut agir simplement pour le plaisir ou pour le gain (argent, collation,...).

Une personne peut avoir un comportement harcelant suite à un harcèlement subi, des problèmes familiaux, des problèmes à l'école ou un besoin de supériorité.

Les conséquences du harcèlement peuvent être très graves. La victime peut perdre confiance en elle, avoir honte et éprouver une diminution de l'estime qu'elle a d'elle-même.

L'enfant ou l'adolescent harcelé peut se désocialiser, décrocher scolairement ou encore cultiver des comportements d'évitement.

Le harcèlement peut provoquer chez la victime la somatisation et dans les cas extrêmes l'automutilation et le suicide. Ces conséquences peuvent avoir des répercussions sur la personne durant toute sa vie.

Article 1 : Pour repérer les comportements de harcèlement, les écoles secondaires et primaires doivent installer des caméras pour que tous les endroits de l'école soient visibles. Il doit y avoir, dans les écoles, des surveillants (deux surveillants par quarante enfants). Enfin, les écoles de plus de cent élèves doivent organiser les récréations en séparant les élèves par cycle pour éviter que les plus grands ne s'en prennent aux plus petits.

Article 2 : Chaque établissement scolaire doit engager des éducateurs (un éducateur par cent élèves) auprès duquel les enfants harcelés pourraient se confier. Il doit y avoir une boîte aux lettres par laquelle les enfants peuvent demander un rendez-vous avec un éducateur. Si l'éducateur repère un comportement de harceleur chez un enfant et s'il pense que la cause de ce comportement est un problème familial, il est obligé de demander l'aide d'une assistante sociale.

Article 3 : Dans chaque classe des écoles secondaire et primaire, les professeurs doivent organiser des cercles de parole chaque semaine durant lesquels les enfants peuvent parler et s'écouter les uns les autres dans le respect.

Article 4 : Lorsqu'un enseignant, un éducateur, un surveillant,... repère un comportement de harcèlement, un conseil de discipline doit être organisé par la direction de l'école.

La direction convoque l'enfant ou les enfants concernés et les parents de ceux-ci pour le conseil où seront aussi présents le professeur et l'éducateur. Les enfants reçoivent une mise en garde. La direction le note dans le dossier scolaire de l'enfant.

Si malgré cela le comportement harcelant continue, les élèves concernés seront exclus des cours pendant une durée d'un jour à une semaine. Ils seront dans un local avec l'éducateur et auront du travail. Si la situation se répète, la sanction est un renvoi définitif de l'école.

Article 5 : Un enfant ne doit pas avoir un gsm ni aller sur les réseaux sociaux avant douze ans.

De douze à seize ans, le contrôle parental doit être installé sur tous les appareils de l'enfant (gsm, ordinateur, tablette,...). Les parents doivent avoir accès à tous les comptes de l'enfant et vérifier que son enfant n'est pas harcelé et ne harcèle personne. S'il y a des preuves de harcèlement, le compte sur un réseau social ou le gsm sera bloqué pendant trois mois. Si la situation se répète, le compte sera définitivement fermé.

Les auteurs :

Flavio
Francimore ~~Francimore~~

Aleandro
Lombardo ~~Aleandro~~

Makelio
Cacciatore Makelio
Peligone

Helleke Sarah Hellekey

Charlotte Liga

~~Flavio~~

Stevie-Roy
Di Stefano Di ~~Stevie-Roy~~

Bothys
Hismans ~~Bothys Hismans~~

Di soe
Charon ~~Di soe Charon~~

Alicia
Marchand
Alyssa
Parragallo ~~Alyssa~~

Parisse
Carbonara ~~Parisse~~

Camacho
Lorenay ~~Camacho Lorenay~~

Rupiel ~~Rupiel~~

Jeremy
Snyers
~~Jeremy Snyers~~

Lara
Guilino ~~Lara Guilino~~

Giesse
Francillina ~~Francillina~~

Eli
Gard ~~Eli Gard~~

Bryson Henriques

~~Stevie-Roy~~
Stevie Royet

~~Stevie-Roy~~

Liza Alba ~~Liza Alba~~

la classe
de 6B
de la Dreve
Manage

Kanya Kaino ~~Kanya Kaino~~

Flavio Novella

Esteban

Rodriguez

~~Stevie-Roy~~